

CONVOCAATION DU 07 MAI 2024

**ORDRE DU JOUR**

Semaine des 4 jours à l'école  
Convention de mise à disposition de locaux avec l'association  
« Unverre autrefois »  
Convention de collaboration de la commune pour une participation  
financière à l'accès des enfants d'Unverre au parc de loisirs de Brou  
Travaux – projets - état d'avancement  
Comptes rendus syndicats et commissions  
Informations et questions diverses  
-----

<b>Quorum :</b>
<b>Nombre de conseillers : 14</b>
<b>Présents : 12</b>
<b>Excusés : 1 dont 1 procuration</b>
<b>Absents : 1</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi quatorze mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire.**

**Étaient présents :**

M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Pascal BULOIS, M. Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mme Patricia HUET, Mme Emilie DAVIGNON, Mme Laëtitia RAINOT-VALLÉE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** M. Vincent NOUVELLON (*pouvoir à M. Anthony FURET*), Mme Aurélie LACROIX

Mme Patricia HUET a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal du 09 avril 2024, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 09 avril 2024 sont invités à signer le registre. Mme Patricia HUET s'abstient d'approuver le procès-verbal du 09 avril 2024.

Ordre du jour

**Semaine des 4 jours à l'école – délibération n°24-35**

Mme le Maire rappelle que, comme le permet le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le conseil municipal avait émis un avis favorable à la demande de dérogation formulée par le conseil d'école pour l'instauration de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 (*délibération n°18-13 du 29 janvier 2018*). Cette dérogation avait été renouvelé à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 pour une durée de trois ans (*délibération n°21-36 du 19 avril 2021*).

La dérogation arrivant à échéance à la prochaine rentrée scolaire, Mme le Maire propose aux membres présents de se prononcer sur le renouvellement de cette dérogation, sachant qu'il n'a pas été question de modifier les rythmes scolaires en vigueur lors des 2 conseils d'école organisés depuis la rentrée scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de demander le renouvellement de la dérogation permettant d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours, pour les trois prochaines années scolaires,

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Unverre autrefois » délibération n°24-36**

Mme le maire rappelle que la mairie a mis en place une convention signée le 09 mai 2023 avec l'association « Unverre autrefois » pour la mise à disposition du logement situé 5 place de l'Eglise à Unverre. Mme le Maire informe le conseil municipal que l'association « Unverre autrefois » représentée par leur président M. Martineau Jean-Paul souhaite renouveler ladite convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition du logement au 5 place de l'Eglise, à l'Association Unverre Autrefois.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document inhérent à cette convention.

## **Convention de collaboration de la commune pour une participation financière à l'accès des enfants d'Unverre au parc de loisirs de Brou - délibération n°24-37**

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du 21 juin 2021, le conseil municipal a instauré un dispositif de participation financière pour l'accès des jeunes d'Unverre à la Base de loisirs de Marboué et au Parc des loisirs de Brou (délibération n°21-56), à savoir la prise en charge de 50% des 3 forfaits proposés, quel que soit celui choisi, pour les enfants de 3 à 16 ans ayant leur résidence principale sur la commune d'Unverre.

Elle informe ensuite les membres présents qu'il n'existe désormais plus de forfaits du fait de la baisse des tarifs de 30% par rapport aux tarifs 2023. Mme le Maire informe également qu'à priori les habitants d'Unverre ne fréquentent pas la piscine de Marboué. De ce fait, la nouvelle convention ne concerne que le parc de loisirs de Brou.

Elle donne ensuite lecture du projet de convention de collaboration, définissant notamment les modalités financières à mettre en place, et précise qu'il ne concerne que l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir une participation financière à hauteur de 50 % au profit des jeunes de la commune d'Unverre, âgés de 3 à 16 ans, dont la résidence principale est à Unverre

**APPROUVE** la convention de collaboration avec la société HERMIONE définissant les modalités de participation financière pour l'année 2024

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

### **Travaux – projets - état d'avancement**

Salles associatives : Nous avons reçu le devis de LTE qui va reprendre le chantier en électricité. Sur le devis, quelques petites choses à revoir tel que la dépose et repose des radiateurs et l'alarme intrusion dont nous n'avons pas besoin.

Toilettes publiques : sont à finir, dans l'idéal il faudrait qu'elles soient terminées pour le 1<sup>er</sup> juin.

Boulangerie : Les travaux sont terminés, les peintres en lettres sont venus pour faire la vitrine, le rendu est très joli et bien fait. Plusieurs minotiers ont présenté des boulangers :

- Un boulanger natif d'Eure et Loir qui travaille à Poitiers actuellement et qui est très intéressé. Lecture de son CV et lettre de motivations. On n'est pas sûr qu'il fasse uniquement du fait maison.
- Un autre boulanger mais jeune et certainement pas prêt.
- Une dame était intéressée également. Elle est sur Dreux. Elle n'est ni boulangère, ni pâtissière, ce serait pour faire de la gérance uniquement. Mais pour le moment elle n'a ni boulanger, ni pâtissier sous la main.

Un autre boulanger-pâtissier s'est présenté à nous par le biais du bouche à oreille. Il a 15 ans d'expérience, sa conjointe est une ancienne pâtissière. Il est très intéressé et adepte du 100% fait maison.

Les habitants d'Unverre sont impatients de retrouver un boulanger, nous espérons qu'ils seront présents lorsque la boulangerie sera ouverte.

Le déshumidificateur du musée-école a été changé. Il fonctionne.

### **Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations :**

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal n°20-40 du 25 mai 2020,

Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a accepté :

- le devis n°2024-65 de l'entreprise J'NET NETTOYAGE pour le nettoyage de la vitrine de la boulangerie et ses huisseries d'un montant de 76.30€ TTC
- le devis n°1218622 de l'entreprise PERCHE MATERIAUX pour l'achat d'une tondeuse autoportée frontal STIGA Park 500 WX avec plateau de coupe d'un montant de 6018.04€ TTC
- le devis de la société CARS LECUYER pour le déplacement de l'école au domaine de Pescheray (sortie scolaire du 03 juin 2024) d'un montant de 993€ TTC
- le devis n°13053 de l'entreprise SIMIER pour l'achat de fleurs pour la commune d'un montant de 467.96€ TTC
- le devis n°13054 de l'entreprise SIMIER pour l'achat de fleurs pour la commune d'un montant de 894.99€ TTC
- ROSE EGLANTINE pour l'achat d'une gerbe pour l'enterrement de Kevin Marchand d'un montant de 70€ TTC
- le devis n°DE00001737 de l'entreprise EURL EVOLUTION SPORTS 28 pour l'achat de 2 protections en mousse pour le panier de basket de l'école d'un montant de 364.80€ TTC
- le devis de l'entreprise FOURNIER ISOSEC SERVICES pour l'achat d'un déshumidificateur pour le musée école d'un montant de 537.60€ TTC
- le devis n°2024-0071 de l'entreprise JULIEN FENECH PAYSAGISTE pour le balayage du bourg, des lotissements et des Moulins avec balayeuse de voirie, 3 passages dans l'année pour un montant de 1464€ TTC
- le devis de l'entreprise PICHON pour l'achat de fournitures scolaires (classe de Mme ALLANIC) pour la rentrée d'un montant de 424.87€ TTC
- le devis de l'entreprise PICHON pour l'achat de fournitures scolaires (classe de Mme ALLANIC) pour la rentrée



Rappel des délibérations prises lors de la séance du 14 mai 2024 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)

24-35	Semaine des 4 jours à l'école
24-36	Convention de mise à disposition des locaux avec l'association « Unverre autrefois »
24-37	Convention de collaboration de la commune pour une participation financière à l'accès des enfants d'Unverre au parc de loisirs de Brou

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 14 MAI 2024 à 20 H 30

Le Maire,  
Mme Marie-Dominique PINOS



Le Secrétaire de séance,  
Mme Patricia HUET

